



TUNISIA TECHNOPARKS
الجمعية التونسية للأقطاب التكنولوجية



France
Clusters

Convention de partenariat

Entre

TUNISIA TECHNOPARKS et FRANCE CLUSTERS

Préambule

Conscient de notre rôle dans le développement d'un écosystème de la croissance et la mise en œuvre de la stratégie de spécialisation intelligente impulsée par les deux pays,

Désireux d'accompagner les efforts d'innovation et d'internationalisation de nos membres, notamment sur l'espace euro-méditerranéen,

Désireux de faciliter l'accès à des opportunités d'affaires et de financement, notamment au niveau européen et dans l'espace méditerranéen,

Convaincus que la poursuite de ces objectifs serait favorisée par une coopération plus poussée entre les pôles et clusters tunisiens et français, en particulier dans les domaines de la gouvernance, de la formation, de la recherche et de l'innovation,

Convaincus que cette coopération serait dans l'intérêt réciproque des pôles et clusters tunisiens et français ainsi que de leurs entreprises et partenaires institutionnels membres,

Nous exprimons notre volonté de :

- Promouvoir nos initiatives respectives et favoriser la meilleure connaissance de nos pôles et clusters.
- Faciliter l'internationalisation des pôles et clusters membres et de leurs entreprises.
- Partager les bonnes pratiques et améliorer l'accompagnement que nous offrons aux pôles et clusters.
- Faire des recommandations communes à l'intention des pouvoirs publics.
- Développer la coopération avec d'autres réseaux et organisations accompagnant les pôles et clusters en Europe et dans l'espace méditerranéen.

Contenu du Partenariat

A ces fins, nous envisageons d'assurer :

- 1) Communication/ Organisation d'événements
 - Faire la promotion de notre partenariat sur nos sites web et mettre un lien croisé dans nos sites web respectifs.
 - Communiquer sur les activités de nos membres et partenaires institutionnels dans nos supports de communication (nouvelles dans le site web, newsletters), au moins deux fois par an.

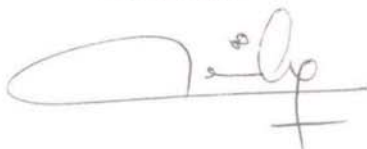
- Échanger des informations d'utilité pour les traduire et les publier dans nos newsletters respectives et / ou plateformes de discussion en ligne.
 - S'inviter à nos événements respectifs. avec la possibilité d'être intervenant
 - Recevoir de l'aide à la recherche ciblée d'autres intervenants (en France, en Tunisie et au-delà en partageant nos réseaux de contacts).
 - Profiter de tarifs adhérents appliqués aux membres respectifs lors des inscriptions à nos événements.
 - Organiser des événements communs pour les pôles et clusters.
- 2) Internationalisation des pôles et clusters et de leurs entreprises
- Devenir une ressource et un contact pour l'autre et pour ses membres, afin d'identifier des partenaires potentiels en France et en Tunisie.
 - Echanger des informations sur: l'évolution des politiques pôles et clusters en Tunisie et en France, les opportunités de financement pour l'internationalisation des pôles et clusters, etc.
 - Faciliter la participation d'entreprises françaises (à travers des clusters dont elles sont membres), aux «brokerage events » (conventions d'affaires, bourses aux partenariats technologiques) organisées en Tunisie. Et réciproquement sur les événements organisés en France.
 - Organiser des missions inter-clusters en France et en Tunisie.
- 3) Benchmarking de nos activités et partage des bonnes pratiques
- S'inviter mutuellement à nos activités respectives de formation sur le monde pôle/cluster, pour bien profiter de l'expérience de chacun et d'améliorer nos programmes de formation.
 - Comparer nos stratégies, modes de financement, modèles d'organisation, offres de services pour les entreprises, etc.
- 4) Networking/lobbying
- Rencontrer ensemble la Commission Européenne (et/ou les décideurs régionaux/nationaux) pour leur présenter des actions et propositions d'intérêts communs pour les pôles et clusters de France et de Tunisie.
- 5) Coopération avec d'autres réseaux et organisations accompagnant les pôles et clusters en Europe et sur l'espace méditerranéen :
- Développer des activités communes avec d'autres réseaux et organisations accompagnant les pôles et clusters en Europe et dans l'espace méditerranéen.

Ce partenariat pourrait avoir valeur d'adhésion croisée, pour se donner accès à nos services respectifs, au bénéfice de nos entreprises.

La présente Convention peut être amendée ou révisée d'un commun accord. Elle est conclue pour une durée de trois années renouvelables par tacite reconduction, sauf dénonciation écrite par l'une des parties contractantes. Elle entre en vigueur à partir de la date de sa signature.

Signée à Tunis, le 21 Novembre 2013 en deux exemplaires originaux.

Pour TUNISIA TECHNOPARKS
Neila GONGI
Présidente



Pour FRANCE CLUSTERS
Jean-Luc ANSEL
Président

